

## Évaluation des travaux du Conseil de Développement Durable de la Communauté d'agglomération de Poitiers

### Synthèse du rapport

(mars 2008)

Au terme de ces quelques mois passés à écouter les différentes parties prenantes du CDD, l'Adels et DéPart, sollicités pour accompagner l'évaluation de l'instance créée en 2002, font les constats qui suivent quant à son activité, son organisation, son impact sur le territoire de l'agglomération de Poitiers et l'efficacité de son positionnement pour promouvoir le développement durable.

Instituée par la loi, l'instance a été appropriée par la CAP par adjonction spontanée du « D » de durable notamment. L'organisation interne a reposé sur un investissement très important, dont la qualité a été unanimement reconnue, du bureau et particulièrement du président, générateurs de dynamisme du groupe, de qualité des travaux, de liens continus avec les partenaires externes (au premier rang desquels le service Recherche et Développement de la CAP), les élus, les instances similaires dans le département et la région, le réseau national. Cette impulsion initiale, sans doute indispensable au moment des premiers pas du CDD, a permis d'inscrire et de faire reconnaître celui-ci dans son territoire.

Il semble toutefois nécessaire d'orienter la direction de l'organisation vers davantage de *collégialité* et d'alerter les participants et animateurs de la prochaine assemblée sur les risques de déficience d'une segmentation, peu visible mais bien à l'œuvre, résultant de cette très forte implication de quelques-uns. Les prévenir nécessite qu'un système de communication très efficace soit instauré pour rendre transparents tous les actes qu'ils posent, explicitement ou non.

L'organisation s'est constituée dans un souci de représentativité des différentes catégories d'acteurs et par familles de sensibilité. Sans qu'on puisse l'imputer à une volonté spécifique des initiateurs, on constate que ce mode de désignation institutionnelle évince, de fait, certains groupes sociaux (les jeunes, les économiquement faibles, les groupes culturels minoritaires.) S'agissant de la création d'une nouvelle instance, promue dans un environnement politique favorable à plus de démocratie locale, ne pourrait-on prendre des dispositions pour « l'ouvrir » à une population dont on sait qu'elle est par ailleurs éloignée des autres dispositifs ? Cette question reste prégnante. On suggère que ce soit moins le nombre et la qualité de ses membres qui fasse *a priori* la représentativité du CDD, mais la volonté explicite des participants, peut-être réduits à un groupe plus restreint, d'*aller vers* les populations concernées par les dossiers traités.

L'instance s'est rapidement mise au travail, le premier dossier traité étant la production d'un avis sur le projet d'agglomération, en même temps qu'était ouverte la formation au développement durable. S'est ainsi fondée une culture commune aux participants qu'ils ont investie pour s'autosaisir de dossiers ouverts dans un *large éventail de thèmes* : Les

déplacements, les services à la personne, l'éco-construction et l'éco-rénovation, la politique culturelle dans l'agglomération, principaux dossiers que l'on cite parmi beaucoup d'autres. Le CDD a été très actif au point que se pose la question de l'inscription dans le temps de cette production collective, exigeante en termes de calendrier et de disponibilité des membres.

Ce travail devait inscrire le CDD en qualité d'acteur local, construisant une expertise susceptible d'accompagner la décision des élus de la CAP, de faire évoluer les services publics, et de faire participer les associations et la population aux débats, aux projets, aux réalisations dans la communauté d'agglomération. C'est ainsi trois champs – politique, technique, social – sur lesquels l'instance de concertation devait être active, et 4 registres - **la production de savoir, l'alerte, la pédagogie, l'animation du débat public**-. Cela dessine sans doute beaucoup de postures trop différentes pour cette seule personne morale encore jeune, expérimentant le débat interne entre ses représentants de cultures diverses, l'autonomie vis-à-vis des élus, le respect des identités territoriales, la représentativité... tout en préservant un contact privilégié avec la population ! Certains observateurs ont jugé que l'instance s'était repliée sur un huis clos technicien, jugement hâtif et sans doute un peu sévère si l'on considère les rencontres ouvertes, les forums locaux des acteurs, les plaquettes produits par le CDD. La question de sa communication externe reste toutefois réelle. Il s'agit par exemple de trouver le juste équilibre entre la rédaction de comptes-rendus exhaustifs des travaux (lesquels ne seront lus par personne) et une position institutionnelle trop lisse pour permettre la construction d'un débat, d'une conscience et d'un point de vue citoyen. Dans ce but, le futur CDD doit définir ou préciser les finalités, les objectifs et les buts de chaque instance interne, aussi bien que des prises de position qu'il aura à assumer sur son territoire, parmi celles des autres acteurs locaux.

Cette posture d'acteur local est avant tout celle d'une instance dont la singularité est qu'elle est dédiée à **la démocratie participative locale**. Pour cela, l'agenda de ses travaux doit être lié, sinon par contrat au moins pratiquement, aux calendriers de la décision des élus, à l'instruction des dossiers et aux projets élaborés par leurs services d'une part, à l'insertion des controverses, des débats et de l'information et de la mobilisation des citoyens en amont d'autre part. Deux temporalités bien distinctes. Le CDD aura-t-il à terme l'autorité institutionnelle suffisante pour contraindre les collectivités à lui confier l'animation du débat public local, à l'exposé des controverses associant la population, à la constitution d'un jugement et à l'édition d'un avis ?

Ce serait le signe d'un réel **développement durable** qui, de notion partagée par quelques experts, élus et citoyens éclairés, innoverait petit à petit la culture politique des élus, orienterait les commandes qu'ils passeraient aux services, ferait évoluer les projets associatifs, transformerait en douceur mais radicalement le comportement des usagers, les choix des consommateurs, les priorités des contribuables, la citoyenneté des électeurs. Le CDD est promoteur du développement durable à cette fin. Ses initiateurs ont eu l'intuition exemplaire de l'inscrire dans cette perspective. Les animateurs en exercice lors du premier mandat ont démontré que l'institution portait un formidable potentiel local de changement que leurs successeurs auront à cœur de perpétuer et d'approfondir.

Adels et DéPart

Pour plus d'informations ou prendre connaissance du rapport complet :  
<http://www.agglo-poitiers.fr>

